

**CHECK-LIST AFFECTATION EN LYCEE : CONTRÔLES IMPERATIFS**

**TOUS VŒUX**

 Si la saisie des vœux est réalisée par l’établissement, éditer les bordereaux récapitulatifs de saisie des vœux de chaque élève, les remettre aux familles pour vérification, s’assurer de leur accord et les archiver.

 Après la phase de dialogue, s’assurer que les vœux correspondent toujours aux décisions d’orientation acceptées par les familles. Les modifier si nécessaire avant la fin de la saisie ou les faire modifier par la DSDEN avant la fin de la procédure.

 Après la fin de la saisie par le Télé-service SLA (élèves de 3ème) et avant la fin de la saisie dans AFFELNET en établissement, s’assurer que les vœux saisis par les familles sont bien conformes à leurs demandes et notamment lorsqu’un vœu par apprentissage apparaît (risque élevé de confusion entre le vœu par apprentissage et le même vœu sous statut scolaire). Il est fortement conseillé de doubler un vœu par apprentissage par le même sous statut scolaire. Modifier les vœux, si nécessaire, avant la fin de la saisie ou les faire modifier par la DSDEN avant la fin de la procédure.

 En cas de désaccord entre parents, ne pas arbitrer mais alerter l’IEN-IO

 En cas d’appel : s’assurer que les vœux correspondent bien à la décision de la commission d’appel. Dans le cas contraire contacter immédiatement les familles et la DSDEN pour faire procéder aux modifications nécessaires avant la fin de la procédure.

 S’assurer de la saisie des vœux des redoublants de 2GT, 2pro, 1CAP2 dans AFFELNET puis adresser la liste des redoublants à la DSDEN pour assurer leur affectation (Affectation d’office dans AFFELNET).

 S’assurer pour chaque élève de 3ème que le transfert du LSU est complet (notes et compétences).

 S’assurer pour chaque élève de lycée (2GT, 2PRO, 1CAP2) demandant une formation contingentée (2nde pro, 1CAP2, 1ère pro, 1ère technologique), que les notes de l’année ont été saisies.

 En cas de places vacantes, après les résultats de l’affectation, appeler les élèves en liste supplémentaire en respectant impérativement leur ordre de classement.

 Pour le tour de septembre, ne signaler de places vacantes que si tous les élèves de la liste supplémentaire ont été appelés.

 Les chefs d’établissement d’origine doivent s’assurer de l’affectation, puis de l’inscription de chaque élève de leur établissement. A défaut d’inscription la place est supposée vacante. L’inscription en ligne par le Télé-service Inscription vaut inscription définitive.

**VŒUX EN 2GT**

 Secteur : en cas d’adresses de domicile différentes pour les parents, s’assurer de l’accord des 2 parents pour l’ensemble des vœux et vérifier que l’adresse prise en compte dans AFFELNET est bien celle qui correspond au secteur du lycée demandé (car attribution automatique du bonus secteur par AFFELNET selon l’adresse).

 Pour les élèves du secteur de RODEZ demandant l’un des lycées FOCH ou MONTEIL : toujours saisir aussi le vœu 2GT de l’autre lycée (en dernier vœu si nécessaire) dans l’intérêt de l’élève, pour éviter qu’il ne soit pas affecté.

 Pour les élèves demandant une section sportive dans un lycée hors de leur secteur de domicile (Monteil ou Vigo), les établissements d’origine et d’accueil doivent alerter les familles, **notamment lors des tests sportifs**, sur le fait que même si l’élève satisfait aux critères de sélection, et qu’il est « *pris à la section sportive* », son affectation en 2GT reste conditionnée à son barème et aux places vacantes, après l’affectation des élèves du secteur. Un vœu supplémentaire « 2GT de secteur » reste donc nécessaire dans ce cas de figure pour assurer l’affectation de l’élève.

**VŒUX EN VOIE PROFESSIONNELLE**

 Alerter les familles sur le fait que l’affectation en voie professionnelle n’est jamais garantie et les inciter à élargir leurs vœux (autres spécialités et/ou autres localisations).

 Toujours mettre les vœux voie pro avant les vœux 2GT génériques de secteur (sinon les vœux en voie pro ne seront pas étudiés par AFFELNET).

**VŒUX EN 1ère TECHNOLOGIQUE**

 Saisir dans AFFELNET les vœux de tous les élèves de 2nde des lycées publics et privés demandant une 1ère technologique en lycée public ou privé, y compris les élèves de son propre établissement. Les redoublants de 1ère ne peuvent pas être saisis dans AFFELNET.

**VŒUX EN 1ère PROFESSIONNELLE**

 S’assurer que tous les élèves de 2nde pro « famille de métiers » ou « communes » ont saisi des vœux. Les montées pédagogiques automatiques AFFELNET n’existent que pour les élèves des 2ndes pro dites « orphelines » et n’existent pas pour les 2ndes pro « familles de métiers » ou les 2ndes pro communes à plusieurs spécialités (ex : ASSP) ; et ceci, même si une seule spécialité de 1ère est offerte dans l’établissement. Attention, certaines 2ndes pro sont supposées « orphelines » à tort, ce sont les 2ndes pro qui n’ont pas la dénomination « familles de métiers » mais qui sont en fait des 2ndes pro « communes » à plusieurs spécialités de 1ère pro (En Aveyron : ASSP, Artisanat et métiers d’art, maintenance des véhicules automobiles).

 S’assurer que tous les élèves de 2nde pro ont, au moins en dernier vœu, un vœu de continuité pédagogique garantissant leur affectation, et ceci quels que soient leurs autres vœux (passerelles, réorientation, continuité en ou hors établissement d’origine, apprentissage etc…) et notamment en cas de demande d’une spécialité fortement demandée dans le même établissement en continuité d’une 2nde pro « famille de métiers » (ex : Boulangerie / Boucherie après une 2nde pro « famille de métiers de l’ alimentation » ou Accueil / Commerce après une 2nde pro « famille de métiers de la relation client »).